

Banque : le SNB se rapproche du Cnam pour mettre en place des VAE collectives

Sandrine Guédon, 29 novembre 2011

Le 2 décembre prochain, le Syndicat national de la banque et du crédit (SNB) CFE-CGC signera une convention de partenariat avec le Cnam portant sur la mise en place de VAE collectives pour les salariés adhérents au syndicat de la branche.

« Dans les entreprises de la banque, la formation interne est très importante mais elle n'aboutit pas à une reconnaissance par le diplôme. Il y a très peu de VAE individuelles, car pour beaucoup d'entreprises, un salarié qui aura obtenu un diplôme prétendra à une reconnaissance en termes de salaires », explique Régis Dos Santos, président du SNB. *« On se borne dans nos entreprises à faire de la formation pratico-pratique sur les produits, leur commercialisation. Ces formations ne servent pas d'ascenseur social, sans l'obtention d'un diplôme ».*

Les salariés de la banque sont pourtant demandeurs, c'est pourquoi le SNB a demandé au Cnam de conseiller et d'accompagner les salariés intéressés par la démarche destinée à faire reconnaître l'élévation régulière de leur niveau de compétences. *« Le contexte en matière d'emploi dans la banque, la finance et le crédit vont nécessiter de la part des salariés en quête d'évolution professionnelle de disposer d'une solide formation et d'aptitudes reconnues »,* explique le SNB.

La convention qui sera signée le 2 décembre va permettre la mise en place de cellules régionales de conseils dans deux régions pilotes (Ile-de-France et Poitou-Charente) et d'accompagnement en VAE grâce à des intervenants spécialisés tout au long du processus. Le Cnam travaillera à l'identification des certifications appropriées, les modalités d'accompagnement, validera les projets et assurera un suivi jusqu'à l'obtention du diplôme du salarié, toutes ces actions étant menées dans un cadre collectif. Le SNB CFE-CGC se charge d'informer ses salariés adhérents.